

Production et diffusion des données à caractère personnel sur Internet : enjeux nouveaux et questions éthiques

Isabelle Falque-Pierrotin

Citer ce document / Cite this document :

Falque-Pierrotin Isabelle. Production et diffusion des données à caractère personnel sur Internet : enjeux nouveaux et questions éthiques. In: La Gazette des archives, n°215, 2009. Archives et coopération européenne : enjeux, projets et perspectives et Les données personnelles, entre fichiers nominatifs et jungle Internet. pp. 175-178;

http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2009_num_215_3_4584

Document généré le 15/03/2017

Production et diffusion des données à caractère personnel sur Internet : enjeux nouveaux et questions éthiques

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Je vais vous exposer les enjeux juridiques et éthiques liés à la collecte des données personnelles à la lumière de mes deux principales responsabilités : diriger le Forum des droits sur l'Internet, organisme chargé de la régulation participative de l'Internet, et également au titre de la CNIL, dont je suis membre depuis 2004.

Les données personnelles : un sujet d'actualité

Je souhaite vous donner quelques éléments sur ce sujet extrêmement vaste, le premier étant qu'il s'agit d'un sujet d'actualité.

Vous avez peut-être récemment suivi l'affaire du *Tigre*, qui a un peu défrayé non pas la jungle d'Internet mais la chronique d'Internet : une revue, qui s'appelle *Le Tigre*, a utilisé l'ensemble des outils de recherche disponibles sur Internet pour collecter toutes les données personnelles trouvées sur un individu bien existant ; elle a ensuite écrit à celui-ci pour lui raconter sa vie, aussi bien privée que professionnelle, et a évidemment souhaité donner un écho très médiatique à cette affaire en apportant la question de la protection de la vie privée et des données à caractère personnel dans le débat public.

Quel est le constat de départ que souligne l'affaire du *Tigre* ? C'est qu'avec Internet et le numérique, nous nous trouvons face à un univers de production et de circulation de données personnelles d'une importance sans précédent. Il existe de nombreuses raisons à cette évolution mais la plus importante actuellement est la suivante : les modèles économiques les plus récents de l'Internet se nourrissent de données personnelles parce qu'ils sont construits sur une offre de services gratuits, financés par la publicité devant être la plus efficace possible, donc la plus ciblée et personnalisée possible, et qui doit ainsi se nourrir et s'articuler sur des bases de plus en plus sophistiquées de données personnelles.

C'est un exemple qui montre que le dynamisme économique du monde numérique entraîne une production de plus en plus importante de données personnelles et induit une protection de plus en plus complexe à mettre en œuvre.

Ces données personnelles sont divulguées afin d'avoir accès à des services commerciaux, de partage de communautés, ou des téléservices ; et tous les acteurs du monde économique sont demandeurs de données personnelles.

Qu'en disent les individus ?

Sont-ils satisfaits de ce qui se passe actuellement dans l'univers numérique ? Une série d'études récentes montre que les individus ont relativement peur de cette dissipation croissante de données personnelles et plus de deux internautes sur trois admettent que c'est leur crainte majeure sur Internet et dans le numérique. Toutefois, ils sont très ambivalents car ils continuent à « consommer du service » : données personnelles contre services gratuits. De plus, cela n'empêche personne, notamment les plus jeunes, de s'exposer de plus en plus en ligne : dans l'affaire du *Tigre* par exemple, la personne en cause dans l'article avait mis 16 000 photos en ligne. Pour certains sociologues, il s'agit d'un rapport probablement nouveau à l'intimité, c'est-à-dire « je mets en ligne quelque chose de moi-même donc j'existe et je fais partie d'une communauté, je deviens important ». Cette évolution est d'autant plus insidieuse que les internautes ne savent pas ce que leurs données personnelles deviennent ; la plupart a accès à des services commerciaux ou de communautés sans véritablement connaître les conditions d'utilisation de ces services. Qui n'a pas coché automatiquement les conditions générales de vente avant d'acheter ?

En résumé, ces internautes profitent des services gratuits qui leurs sont offerts, ne savent pas exactement ce que deviennent leurs données personnelles et mettent en ligne de façon extrêmement désinhibée leurs données personnelles et celles des autres, c'est-à-dire des photos et des éléments d'informations qui font partie de leur vie mais qui concernent aussi parfois leur entourage.

La dimension internationale

La dimension internationale de l'Internet est un élément de complexité supplémentaire dans l'univers numérique car la plupart des services, gratuits ou commerciaux, sont offerts par des sociétés internationales basées aux États-Unis.

De ce fait, à la difficulté de savoir ce qu'il advient des données personnelles, se pose un obstacle supplémentaire : celui de la loi applicable.

Par exemple, si vous utilisez « Gmail » et que vous êtes confronté à une problématique de publicité contextuelle liée à « Google Mail » qui ne vous plaît pas, et si vous souhaitez vous plaindre auprès de la société, la loi applicable, si le litige « dégénère », est alors la loi américaine. Donc, outre la multiplication des données personnelles, le conflit de loi est une difficulté supplémentaire : applique-t-on notre loi informatique et liberté de 1978 ou une loi étrangère ?

Très récemment, le Tribunal de Grande Instance de Paris¹ a rendu un jugement, pour une société (Google), en appliquant la loi américaine, car la protection des données par la législation californienne a été considérée par le juge comme aussi protectrice des intérêts des citoyens français que notre loi nationale. Tous ces éléments font que la production et la diffusion des données personnelles dans l'univers numérique sont véritablement complexes.

Que peut-on faire pour récupérer la maîtrise de ces données personnelles dans l'univers numérique ?

La première réponse est la définition de standards mondiaux de protection des données personnelles : puisque l'univers numérique est mondial, les standards de protection doivent être mondiaux. Les sociétés internationales sont les premières à l'avoir compris et travaillent à leur mise en place dans toutes les enceintes internationales depuis deux ans environ. Comment ces standards sont-ils construits ? Sont-ils au niveau de protection des États-Unis par exemple ou au niveau de protection européen ? Sont-ils contraignants, comme l'est la directive de 1995 et notre loi de 1978, ou reposent-ils sur une auto-régulation des entreprises ? Ce sont deux approches différentes. Aujourd'hui, l'affaire n'est pas tranchée et est en discussion dans un certain nombre d'enceintes internationales (Nations-Unies, OCDE, conférence mondiale à la protection des données...).

La deuxième réponse est d'informer les internautes sur l'utilisation faite par les entreprises de leurs données personnelles, ainsi que sur les outils à leur disposition pour gérer les dites données. Sur ce point, la France est assez en retard car la culture du numérique n'est pas extrêmement développée, que ce soit auprès des jeunes publics mais plus largement au niveau des internautes. Certains seulement connaissent le fonctionnement de l'Internet, mais il reste beaucoup de progrès à faire sur la connaissance précise des droits et des libertés ainsi que sur

¹ TGI Paris, ord.réf. du 14 avril 2008, RG 82/52010, Mme/c Société GOOGLE INC et S.A.R.L GOOGLE FRANCE

le régime des données personnelles. Il me semble pourtant que la maîtrise par les individus eux-mêmes de leurs données personnelles est un outil extrêmement important et pourrait aboutir à la modification de leur comportement.

Le développement des outils techniques pour la maîtrise de ces données personnelles serait la troisième piste. De nouveaux outils gestionnaires d'identité, permettant selon des directives données de gérer la dissipation de ses données personnelles en ligne, commencent à se développer. Plusieurs questions se posent : qui les développe ? Selon quelles règles ? Est-ce que ce sont des standards d'entreprise ? Est-ce que l'État aura un rôle à jouer dans la définition de ces outils ? C'est encore un nouveau champ éventuel permettant la maîtrise par l'individu de ses données personnelles.

Enfin, la dernière voie qui peut être éventuellement envisagée est la réflexion sur nos concepts. Est-ce que la loi de 1978 en France et la directive de 1995 au niveau européen, sont les plus adaptées à ce nouvel univers numérique qui est en train de naître devant nos yeux ? Ne faut-il pas réfléchir par exemple à de nouveaux droits ? Le droit à l'oubli a été évoqué face à cette capacité inégalée et éternelle de mémorisation qu'offre l'Internet : c'est peut-être quelque chose sur lequel il faut réfléchir. Plus généralement, l'approche de la loi de 1978, fondée sur un système très organisé avec des fichiers stables, des gestionnaires de fichiers et un environnement qui est largement national, offre-t-elle les bonnes réponses ? Nous sommes dans un univers où l'individu lui-même est, dans certains cas, producteur de données personnelles, où l'information personnelle n'existe pas nécessairement dans des gros fichiers mais est extrêmement fragmentée et n'est assemblée qu'à travers un outil technique qui agrège les données personnelles, et où nous sommes face à une dimension internationale du problème ; du fait de ces nouveaux paramètres, le dispositif d'encadrement législatif et réglementaire est-il adapté ? Cela fait partie des questions qu'il faut que nous nous posions.

Ce cadre juridique et éthique des données personnelles, en train de naître devant nos yeux, conjugue des éléments, on le voit, très divers. Tant au Forum des droits sur l'Internet qu'à la CNIL, nous sommes extrêmement vigilants sur l'évolution de ce cadre et nous souhaitons qu'il préserve une certaine vision humaniste des données personnelles par rapport à une seule approche économique.

Isabelle FALQUE-PIERROTIN

Conseillère d'État

Vice-présidente de la CNIL

Présidente du Forum des droits sur l'Internet